

REINSCRIPTION A LA DEMI-PENSION ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Pour pouvoir utiliser le service de demi-pension pour l'année 2024-2025 la **réinscription** à la demi-pension est obligatoire et se fait **exclusivement** au moment des réinscriptions administratives (juin-juillet 2024).

Pour **une première inscription uniquement** d'un élève déjà scolarisé dans le lycée, le formulaire d'inscription est disponible sur le site internet du lycée* et doit-être remis au moment de la réinscription administrative ou à la rentrée de septembre.

Aucune réinscription ne sera possible au mois de septembre 2024.

Nom de l'élève : Prénom :

Classe 2023-2024 :

Numéro de carte de cantine (au dos de la carte sous le code barre) :

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de la demi-pension* et avoir fourni les pièces complémentaires* (justificatif de tarif 2024-2025 et règlement par chèque pour la première inscription).

A, le

Signature du responsable légal Signature du responsable légal Signature de l'élève
(Paie les frais de scolarité)

* Le règlement intérieur de la demi-pension et la liste des pièces complémentaires est disponible sur le site du lycée rubrique Usagers \ Formulaires.